



« NON A LA VENTE DE LA SIMKO »

L'ETAT par l'intermédiaire du CNES a décidé de se désengager de la SIMKO (Société immobilière de Kourou) , en vendant au rabais ses parts à la SNI (Société Nationale Immobilière) basée en métropole.

Voici la répartition actuelle du Capital de la SIMKO

Actuellement le CAPITAL de la SIMKO est de plus de 49 M€ et se réparti comme suit :

- Mairie de Kourou 40%
- CNES 40%
- CTG 8%
- Etat 11,98%
- Privé 0,02%

Si nous laissons faire cette transaction, voici quelle sera la nouvelle répartition du capital de la SIMKO :

- SNI 51,98%
- Mairie de Kourou 40%
- CTG 8%
- Privé 0,02%

La SNI deviendra donc actionnaire majoritaire et prendra le contrôle de la politique du logement social en Guyane.

Historiquement créée pour la gestion des logements CNES lors de l'implantation de la base spatiale en Guyane en 1967, **la SIMKO est devenue une entreprise 100% Guyanaise.**

Financièrement la SIMKO se trouve dans une situation saine contrairement aux autres sociétés immobilières des DOM. Les retombées économiques pour la Guyane sont d'un niveau équivalent à celles du Spatial avec plus de 100 millions d'euros déversés dans l'économie locale par an.

Le personnel, de par son investissement, s'est approprié l'entité SIMKO et la culture de la société y est très forte.

En conséquence, le personnel de la SIMKO, trouve incompréhensible et intolérable que notre société soit vendue alors que tous les voyants sont au vert.

Est-il normal que la politique du logement en Guyane soit pilotée depuis la Métropole ?

NOUS EXIGEONS DE L'ETAT ET DONC DU CNES L'ABANDON PUR ET SIMPLE DE CE PROJET ET DE CE PILLAGE « DU PATRIMOINE GUYANAIS ».

« NOU GON KE SA »